

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 14 juillet 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Quatorze Juillet à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Projet d'accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies communales-Plan de Financement.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI à Ange LARI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Angélique PIANELLI-CASANOVA, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la Loi 3DS du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une grande partie des voies communales dispose déjà d'une dénomination et d'une numérotation et qu'il est nécessaire de poursuivre cette opération.

A l'ère du numérique, l'identification des maisons constitue un enjeu majeur, à la fois pour l'intervention rapide des services d'urgence, mais également pour la gestion des livraisons en tous genres, pour les services à domicile, pour la navigation GPS.

Le Maire explique que cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers de la commune de Propriano.

La Poste propose un accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies communales comprenant :

- Un rapport méthodologique afin de cadrer le projet ;
- Un audit et conseil pour réaliser un état des lieux de la qualité de l'adresse en matière de dénomination et numérotation de manière exhaustive.
- La réalisation du plan d'adressage qui permettra la mise à jour de la base d'adresse et la cartographie du territoire via le « Guichet Adresse ». Une vérification ponctuelle sur le terrain étant réalisée par le facteur.
- La prestation se terminera par une réunion.

La proposition commerciale de La Poste s'élève à 8 087.59 € HT.

Le plan de financement proposé pour ce projet est le suivant :

Collectivité de Corse	80%	6 470.07 €
Commune de Propriano	20%	1 617.52 €
Total		8 087.59 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'accompagnement de La Poste à la dénomination et à la numérotation des voies communales
- **AUTORISE** le Maire à signer la proposition commerciale.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse la subvention correspondante.
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2025.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 15.07.2025
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 16.07.2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250714-2025-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2025

Fait à PROPRIANO, le 14 Juillet 2025

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

